

## AVIS DE COURSE

Régate bassin nord Dériveurs

Régates de Royan

5B 24 septembre 2023 Royan

### PREAMBULE

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.3 - les règlements fédéraux

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par [oral](#).

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 14h00 le 23/09/2023 à [Royan\(club de voile\)](#)

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante  
[WWW.regatesderoyan@wanadoo.fr](mailto:WWW.regatesderoyan@wanadoo.fr)

### 3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse

[WWW.regatesderoyan@wanadoo.fr](mailto:WWW.regatesderoyan@wanadoo.fr)

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes [ILCA HANSA](#) et [OPTIMIST RS FEVA](#)

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

· la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

· la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

#### 4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à [Régates de Royan promenade pierre Dugas de Mons 17 200 Royan](#) jusqu'au **20/09/2023**. Possibilité de s'inscrire en ligne sur le site des régates de royau ou de payer sur place à partir de samedi 23/09/2023 à 14 H

4.4 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur [WWW.regatesderoyan@wanadoo.fr](mailto:WWW.regatesderoyan@wanadoo.fr)

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 24/09/2023 avant 10 H
Toute classe	10 € pour les solitaires et 20 € pour les doubles

## 8 PROGRAMME

**Courses d'entraînement possibles le samedi 23 /09/2023 de 15 H à 17 H**

8.1 Confirmation d'inscription :

date	de	à
<a href="#">23/09/2023</a>	<a href="#">14 h</a>	<a href="#">18 h</a>
<a href="#">24/09/2023</a>	<a href="#">8H</a>	<a href="#">10 H</a>

Briefing entraîneur et organisation : 10 H 30 au club

8.2 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
Toute classe	Max 5	Max 5	5
<classe>	<nombre>	<nombre>	<nombre>

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la première course du jour est prévue à **12 H**

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **17 H**

## 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

## 11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC N° 1 fournit le plan du lieu de l'épreuve.

## 12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construits Type IODA

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## **14 CLASSEMENT**

14.2 1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition.

14.3 a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de 3 à 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## **17 PLACE A TERRE OU AU PORT**

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux ou au port.

## **18 PROTECTION DES DONNÉES**

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## **20 PRIX**

Les prix seront distribués à partir de 17 H 30 environ au club House

## **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Régates de Royan  
05/46/05/44/13  
[regates.royan@wanadoo.fr](mailto:regates.royan@wanadoo.fr)

